

Créteil, le lundi 15 novembre 2010

A l'attention de M. BARTOLONE
Président du Conseil Général
Département de Seine-Saint-Denis

Objet : Collège Jean VILAR, respect des personnels

Monsieur,

Notre organisation syndicale vous alerte sur la situation plus que préoccupante des personnels techniques du collège Jean VILAR de Villetaneuse.

Depuis l'arrivée d'une nouvelle direction tout dialogue social est rompu. Cet irrespect de la réglementation et des personnes ne concernent pas uniquement les agents, mais elle s'étend également aux enseignants et aux personnels administratifs, qui sont allés en délégation à l'Inspection académique pour se faire entendre.

Ainsi, les règles concernant la procédure des emplois du temps sont bafouées par le chef d'établissement et l'intendante. Jusqu'à ce jour, les agents du collège refusent de signer leurs emplois du temps. SUD Education Créteil ne peut que les soutenir et les encourager dans cette démarche. Les raisons qui les incitent à agir de la sorte sont plus que légitimes.

- Le 15 octobre dernier, à 12h30, l'intendante prévient les agents qu'une réunion doit se tenir à 14 heures. Là, des emplois du temps sont distribués aux agents avec le commentaire suivant : « ils sont applicables dès demain ». La réunion s'est terminée à 14h20, la moitié des agents étaient absents.
- Même procédure quelque temps plus tard.

Les règles sont pourtant simples en ce qui concerne les emplois du temps :

- 1 – les emplois du temps doivent être discutés avec le personnel concerné, en concertation
- 2 – Les personnels doivent être prévenus suffisamment à l'avance de la date de la réunion de concertation
- 3 – les emplois du temps doivent concilier la vie personnelle de l'agent et l'intérêt du service.

Or, au Collège Jean VILAR ni l'un ni l'autre ne sont conciliés. Les décisions prises par l'équipe de direction vont à l'encontre aussi bien de la vie personnelle de l'agent que de l'intérêt du service. La nouvelle direction ne s'est jamais informée du fonctionnement du collège, considérant sans doute les personnels techniques comme incapables d'organiser leur travail. Il n'y a jamais eu de problèmes avant l'arrivée de cette direction dans ce collège. Ainsi, la direction prévoit 3 heures de pause méridienne pour l'agent d'accueil pendant les permanences, ce qui entravera le travail des collègues.

Les agents ont toujours eu d'excellentes notations et le service entretien du collège a toujours parfaitement fonctionné.

Les personnels demandent que soient pris en compte leurs demandes :

1 – pause méridienne de 30 minutes, en journée continue. Il leur arrive fréquemment d'être dérangés pendant leur repas. Cela concilie donc l'intérêt du service et leur vie personnelle.

2 – respect des règles sur la concertation, en vigueur dans la fonction publique depuis 1945.

3 – Le respect de leurs droits et de leur intégrité. Ils supportent de moins en moins le ton déplaisant employé à leur rencontre.

Nous espérons que le Conseil Général entendra ces revendications et saura soutenir les personnels dans leurs légitimes revendications.

Sabine DURAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sabine Duran', written over a horizontal line.

Secrétaire Académique